

LE VOLEUR DE VÉLO, TU ES VU !



Securail

Mon vélo a quand même disparu ! Je fais quoi maintenant ?

Rendez-vous au Point vélo

Si votre gare dispose d'un Point vélo, il se pourrait que les collaborateurs aient enlevé votre vélo parce qu'il était mal attaché ou mal rangé.

Portez plainte

En cas de vol, portez plainte à la police le plus rapidement possible. Vous pouvez le faire aussi bien dans votre poste de police local que sur Internet. Vous pouvez retrouver le guichet électronique de la police sur www.police-on-web.be ou via le site de votre police locale. Les voleurs de vélos comptent sur le fait que vous ne porterez pas plainte pour pouvoir ainsi continuer leur «business».

Velosretrouves.be

Les vélos retrouvés par des Points vélo, des gardiens de la paix ou des services de la ville sont repris sur le site web www.velosretrouves.be. Vous pouvez y décrire votre vélo à l'aide de certaines caractéristiques et ensuite le chercher dans une sélection de photos des vélos retrouvés.

Conseil

Notez les caractéristiques les plus importantes de votre vélo afin de pouvoir le décrire précisément en cas de vol. Exemples : marque, modèle, type, couleur, numéro de fabrication, autocollants, panier ou sacoche, décoration... Essayez de vous souvenir de l'endroit où vous avez rangé votre vélo, grâce par exemple au numéro du râtelier.

Touche pas
à mon vélo

Powered by Securail

En route.
Vers mieux.



Vol de vélos dans les gares

La SNCB dispose actuellement de plus de 90.000 emplacements pour vélos dans les gares et c'est précisément cette grande concentration qui fait des gares un hotspot pour les vols de vélos.

À la SNCB, nous accordons la priorité à la sécurité et au confort du voyageur ; nous déployons donc des efforts pour les optimiser en mettant notamment à disposition des râteliers solides, des auvents et un éclairage. Certains parkings pour vélos sont équipés de caméras ou d'un contrôle d'accès, et les Points vélo contribuent également à la propreté et à la sécurité.

Nous constatons malheureusement que les vols de vélos restent nombreux aux abords des gares. C'est pour cela que nous voulons, par ce dépliant, vous donner quelques conseils qui peuvent vous aider à protéger votre vélo du vol.

0800/30 230

Veillons ensemble à la sécurité : faites-nous part des actes suspects

Le contrôle social décourage les voleurs potentiels. Si vous voyez des individus errer, vous pouvez prendre contact avec notre centrale d'appels 24h/24 et 7j/7 via le numéro d'urgence gratuit **0800/30 230**. Vous pouvez trouver ce numéro sur les autocollants rouges à l'entrée de la gare, sur les quais et dans le train.

Évitez le vol de votre vélo

Malheureusement, le vol de vélos n'est jamais à exclure. Aucun vélo ne peut être certain d'y échapper. Mais vous pouvez sensiblement réduire le risque grâce à quelques petites mesures de précaution.

Abri pour vélos :

Utilisez les abris pour vélos mis à disposition dans votre gare et ne le rangez pas n'importe où aux abords de la gare. Informez-vous sur la possibilité de laisser votre vélo dans une consigne ou un abri pour vélos équipé d'un contrôle d'accès.



Surfez sur le site web www.sncb.be pour avoir un aperçu des facilités qui sont proposées dans votre gare.

N'abandonnez pas votre vélo (cadenassé) à son triste sort :

Utilisez 2 antivol différents

De préférence un cadenas-glissière combiné à un (grand) cadenas en U solide ou une chaîne antivol.



Utilisez un antivol solide

Les voleurs choisissent souvent les « proies » les plus faciles, et donc les vélos équipés des antivols les plus fragiles. Investissez dès lors dans un antivol résistant pour limiter les risques de vol (un cadenas à combinaison n'est pas un antivol efficace).

Fixez le cadenas à la roue et au cadre de votre vélo et attachez-le à un point fixe, tel qu'un râtelier pour vélos.

Unique, c'est chic :

Rendez votre vélo unique et faites-y graver votre numéro de registre national. Les vélos gravés sont moins rapidement volés. S'il est malgré tout volé, il y a plus de chances que vous le revoyiez un jour.

Rendez-vous au Point vélo ou au service de prévention le plus proche pour en savoir plus. La SNCB organise régulièrement des actions de gravure de vélos en collaboration avec des partenaires locaux.

En savoir plus sur les actions de gravure de vélos dans votre gare ? Jetez un œil au site web de la SNCB.

